

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Discussion et vote sur une motion de censure** (p. 2).

Mme Ségolène Royal,
MM. Claude Gaillard,
Georges Sarre,
Jean Besson,
Rémy Auchédé.

M. Alain Juppé, Premier ministre.

Clôture de la discussion.

VOTE PAR SCRUTIN PUBLIC À LA TRIBUNE (p.)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

2. **Dépôt du rapport d'une commission d'enquête** (p. 19).

3. **Demande de constitution d'une commission spéciale** (p. 19).

4. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 19).

5. **Clôture de la session ordinaire de 1995-1996** (p. 19).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à seize heures.)

1

MOTION DE CENSURE

Discussion et vote

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Laurent Fabius, M. Alain Bocquet et quatre-vingt-quatorze membres de l'assemblée (1), M. le Premier ministre ayant engagé la responsabilité du Gouvernement pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi relatif à l'entreprise nationale France Télécom dans le texte du Sénat.

Il a été pris acte du dépôt de la motion de censure, jeudi 27 juin, à seize heures quinze.

La parole est à Mme Ségolène Royal, premier orateur inscrit.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le Premier ministre, vous engagez la privatisation d'un des services publics les plus performants de notre pays. Au nom du groupe socialiste, je vais essayer de vous montrer que vous faites

(1) La présente motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-seize signatures suivantes : MM. Laurent Fabius, Alain Bocquet, Emile Zuccarelli, Jean-Pierre Chevènement, Gilbert Annette, Léo Andy, François Asensi, Rémy Auchédé, Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Balligand, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Michel Berson, Gilbert Biessy, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Mme Frédérique Bredin, MM. Jacques Brunhes, Pierre Carassus, René Carpentier, Laurent Cathala, Bernard Charles, Daniel Colliard, Camille Darsières, Henri d'Attilio, Mme Martine David, MM. Bernard Davoine, Jean-Pierre Defontaine, Maurice Depaix, Bernard Derosier, Michel Destot, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuel, Régis Fauchoit, Jean-Jacques Filleul, Jacques Floch, Pierre Forgues, Michel Fromet, Pierre Garmendia, Kamilo Gata, Jean-Claude Gaysot, André Gerin, Jean Glavany, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Jacques Guyard, Georges Hage, Guy Hermier, Jean-Louis Idiart, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Maurice Janetti, Serge Janquin, Charles Josselin, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Jean-Yves Le Déaut, Jean-Claude Lefort, Louis Le Pensec, Alain Le Vern, Martin Malvy, Georges Marchais, Marius Masse, Didier Mathus, Paul Mercieca, Louis Mexandeau, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Ernest Moutoussamy, Alfred Muller, Mme Véronique Neiertz, MM. Michel Pajon, Paul Quilès, Louis Pierna, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Jean-Marc Salinier, Georges Sarre, Gérard Saumade, Roger-Gérard Schwartzberg, Henri Sicre, Bernard Seux, Jean Tardito, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Patrice Tirolien et Daniel Vaillant.

fausse route : d'abord, parce que le service public est une valeur de civilisation et d'avenir, qui doit être reconnu comme un principe européen, et que seule la France peut porter cette grande idée. Enfin, la privatisation du service public qu'assure France Télécom est injustifiée et dangereuse.

Alors que les citoyens de notre pays, hommes et femmes, n'ont jamais été aussi attentifs à l'évolution de la démocratie, aussi persuadés de la nécessité pour un pays d'avoir un projet de vie, aussi attachés à la compréhension des principes qui commandent les évolutions à venir, aussi méfiants à l'égard des règles du marché, dont ils constatent actuellement les effets pervers en matière de sécurité alimentaire, on a l'impression, monsieur le Premier ministre, que, finalement, par vos décisions successives, qui vont toutes dans le même sens, vous leur proposez comme projet de société – et après avoir renoncé à faire inscrire dans la Constitution le principe du service public à la française – de substituer la loi du marché aux principes de l'organisation solidaire.

Et cela, vous le faites partout où vous le pouvez, en vous livrant à une sorte de chasse au service public, tant dans les secteurs de l'énergie, des transports ou des postes, que, par le biais de la réduction de leurs moyens, dans les secteurs de la culture, de la recherche, de la santé et de l'éducation.

Il faudrait également s'interroger sur la façon dont vous réglez actuellement les problèmes relevant du service public de la justice. (*« Très juste ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Claude Bartolone. Voilà qui laisse la majorité de marbre !

M. Pierre Lellouche. Nous aimons les conservateurs, et avec vous nous sommes servis !

Mme Ségolène Royal. Comment ne pas rappeler, au moment où vous décidez d'engager la privatisation de France Télécom en changeant son statut et en la transformant en société anonyme vendue sur le marché boursier – et la comparaison, je vous le concède, vaut pour ce qu'elle vaut – que c'est la privatisation des contrôles vétérinaires en Grande-Bretagne, décidée par Mme Thatcher, qui a, comme l'établissent tous les rapports d'experts, conduit à remettre en cause toutes les règles de sécurité alimentaire et les normes d'hygiène sur les farines ? Tout simplement, pour permettre d'abaisser les prix de ces dernières ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. Vous confondez tout ! Il n'y a aucun lien entre la crise de la vache folle et les télécommunications !

M. Claude Bartolone. Si, il y a bien un rapport !

Mme Ségolène Royal. Sans doute aussi cette privatisation a-t-elle été décidée pour soutenir les cours des actions des puissantes industries agroalimentaires anglaises.

La comparaison vaut pour ce qu'elle est, et je reconnais que le secteur des télécommunications ne met pas en danger la santé publique. Toutefois, il met en jeu des

questions de civilisation importantes sur lesquelles le groupe socialiste a tenté en vain, au cours de la discussion portant sur le projet de loi relatif à France Télécom par ses amendements, – notamment – d'engager le débat avec le Gouvernement.

C'est ce débat, monsieur le Premier ministre, que vous refusez aujourd'hui en engageant la responsabilité de votre Gouvernement sur ce texte afin de le faire adopter sans discussion. Vous n'aurez ainsi pas à répondre à toute une série d'interrogations sur lesquelles nous avons insisté pendant une vingtaine d'heures depuis le début de la semaine. Vous n'aurez à répondre ni sur ce que sont les valeurs du service public ni sur ce que seront les conséquences mal maîtrisées du changement de statut.

Pour les socialistes, le service public est une valeur d'avenir. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi, depuis le début de l'examen de ce texte, de faire porter la discussion sur ce thème. Tel était l'objet des soixante amendements que nous avons déposés avant l'article 1^{er} et qui déclinaient tous les principes du service public.

Ce que nous défendons, contrairement à ce qu'a affirmé le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, ce n'est ni le monopole, ni le *statu quo*, ni l'immobilisme, c'est une valeur moderne d'organisation de la société. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lellouche. Vous êtes archaïque !

Mme Ségolène Royal. Cette valeur était d'ailleurs très présente à la Libération lorsqu'il a fallu reconstruire le pays. Vous vous souvenez des nationalisations décidées par le général de Gaulle et...

M. Charles Cova. Laissez de Gaulle dormir en paix !

Mme Ségolène Royal. ... de la création de la sécurité sociale !

Nous avons la conviction que, aujourd'hui, cette valeur est de nouveau d'actualité. Nous irons même jusqu'à dire qu'elle représente une ardente obligation !

Ne peut-on en effet soutenir que l'effort de reconstruction du lien social est aujourd'hui aussi difficile à engager qu'il y a cinquante ans, étant donné les fractures et les désespoirs que notre pays connaît ?

Le recul du service public que vous organisez dans un contexte de crise économique nous paraît donc aller à contresens de l'Histoire et se raccrocher davantage à des principes du XIX^e siècle, principes que notre pays a pourtant cherché sans relâche à corriger tout au long de son histoire sociale.

Au moment où nous avons à définir, à l'approche de l'an 2000, des modes nouveaux d'organisation qui permettront de donner à chacun la place qui lui revient – ou tout simplement à lui donner le sentiment d'être utile –, le service public défend la valeur de cohésion sociale.

Au moment où nous devons réfléchir sur les moyens de rester compétitifs, tout en résistant aux excès de la mondialisation, le service public représente une valeur d'efficacité sociale.

Au moment où l'Europe a du mal à définir un modèle de civilisation qui ne soit ni américain ni asiatique, le service public met en œuvre une valeur de citoyenneté.

Dans un tel contexte, vous le voyez bien, le service public a besoin d'être défendu et les valeurs qu'il porte méritent d'être renforcées...

M. Pierre Lellouche. Archéo !

Mme Ségolène Royal. ... car elle permettent à la fois de rendre la traversée de la crise moins douloureuse et de préparer solidement l'avenir.

Car, je vous la rappelle, l'éthique du service public à la française repose sur les principes suivants : la prise en compte de l'intérêt général ; celle aussi des préoccupations de long terme comme les équipements en infrastructure ou de sécurité que le marché ne peut satisfaire ; la cohésion sociale et l'équilibre du territoire ; la citoyenneté ; la protection de l'environnement qui rejoint les préoccupations de long terme ; la promotion de la recherche ; un niveau élevé de santé et d'éducation pour tous ; enfin, la protection des consommateurs.

Les missions du service public qui ont été dégagées au cours des années par notre droit administratif se réfèrent à des valeurs dont nous devrions être fiers, au lieu de chercher, comme vous le faites, à les faire reculer !

M. Christian Bataille. Très juste !

Mme Ségolène Royal. Je veux parler des missions de continuité, d'égalité, d'universalité, de qualité des services, de transparence des prix et enfin d'obligation de servir l'utilisateur. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. Tout ce qui ne plaît pas au profit !

M. Pierre Lellouche. Mais tout cela n'a rien à voir avec le statut de l'entreprise !

Mme Ségolène Royal. Tous ces principes fondent les amendements que le groupe socialiste a déposés dans le cadre de l'examen du texte sur France Télécom et que vous avez refusé non seulement de voter mais encore de discuter !

Si l'on veut dégager de ces principes traditionnels du service public – qui correspondent au patrimoine commun des Français – des valeurs actives pour l'organisation de la société de demain, des valeurs de civilisation, que faut-il ? D'abord, que l'idée d'égalité, de cohésion sociale et territoriale l'emporte sur la logique de sélection par les prix à laquelle vous vous êtes ralliés. Ensuite, que l'idée de volonté citoyenne prime sur la logique de déréglementation que vous nous proposez.

M. Pierre Lellouche. Ils adorent les mots !

M. Charles Cova. Les mots ? Le verbiage plutôt !

Mme Ségolène Royal. Enfin, que l'idée de sécurité et de préparation de l'avenir prévale sur le calcul de la rentabilité immédiate, que vous érigez en valeur suprême.

Oserai-je vous rappeler ce qu'a écrit récemment M. Guaino, le commissaire au Plan, qui, sauf erreur de ma part, a été nommé par vous, monsieur le Premier ministre ? Il écrit ceci : « Le fondement du service public n'est pas économique, il est politique et moral. Si l'Etat choisit d'exercer certaines activités, c'est parce qu'il a considéré moralement qu'elles devaient s'adresser au citoyen plutôt qu'au consommateur. »

M. Didier Boulaud. Excellent rappel !

Mme Ségolène Royal. Je poursuis : « Si on ne considère plus que l'Etat doit garantir les conditions d'exercice de la citoyenneté et si on limite son rôle au service minimum, alors la notion d'égalité et donc de citoyenneté n'existe plus. » (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) c'est ce que vous avez fait avec la loi de réglementation des télécommunications.

M. Gérard Cornu. Donneuse de leçons !

Mme Ségolène Royal. D'ailleurs, juste après l'élection présidentielle, vous avez eu manifestement l'intuition du bien-fondé de ces valeurs que la gauche défend depuis toujours, puisque vous aviez promis alors de modifier la Constitution afin d'y inscrire le principe de service public à la française : mais cette promesse a fait long feu ! Vous aviez également promis de faire progresser la place du service public dans le traité communautaire. Mais le rapport Borotra est resté lettre morte – pourtant, vous le savez, les députés socialistes s'étaient engagés à soutenir le Gouvernement dans cette démarche.

Finalement, le plus dangereux dans le projet de loi que vous nous proposez, c'est que la France va perdre toute crédibilité au niveau européen pour défendre le service public. Or ce dernier doit devenir une valeur européenne, et seule la France était, compte tenu de son patrimoine, de ses traditions et de son savoir-faire dans ce domaine, en mesure de conduire le combat d'idées.

Mais il n'est pas trop tard. Vous pouvez décider de retirer votre projet de loi et d'engager une action au plan européen pour rééquilibrer ces principes, et ce à trois niveaux.

D'abord, vous pouvez exiger de rééquilibrer le principe général de la concurrence pour le mettre à égalité avec le service public, qui, selon l'article 90 du traité, n'est qu'une exception.

Ensuite, vous pouvez demander à nos partenaires que le service public soit rattaché à ce que le traité appelle « l'exercice des droits fondamentaux de la personne et la non-discrimination dans l'accès aux services fondamentaux ». Dans cette logique, vous pourriez demander que les articles 3, 8, 37 et 77 du traité soient modifiés en ce sens.

Pour l'application de certains de ces principes, vous pourriez demander l'application du principe de subsidiarité, comme vous auriez dû le faire pour le secteur de l'énergie, au lieu d'en accepter la déréglementation.

Enfin, vous pouvez œuvrer à promouvoir la création de services publics européens, puisque pourrait être ajoutée dans le cadre du titre XIV qui porte sur la cohésion économique et sociale, – chère au chef de l'Etat – la notion de service d'intérêt général européen.

Les socialistes étaient prêts à soutenir la majorité actuelle et le Gouvernement dans une telle démarche. Vous avez perdu là une belle occasion de rassembler non seulement les élus mais aussi les Français sur des valeurs qui leur sont chères. Les socialistes continueraient à les défendre même si, vous, vous avez malheureusement reculé par rapport aux initiatives que pourtant vous aviez annoncées.

En engageant la privatisation de France Télécom, vous allez au-delà de ce que les règles européennes imposent, comme l'a d'ailleurs reconnu à plusieurs reprises M. Fillon au cours du débat. Quelle crédibilité aura demain la France pour défendre le service public au plan européen...

M. Louis Mexandeau. Aucune !

Mme Ségolène Royal. ... si elle engage une privatisation à laquelle elle n'est nullement contrainte ? Qui portera désormais cette grande idée ?

Ne faut-il pas craindre que les gouvernements des pays hostiles par idéologie au service public ne vous renvoient à vos contradictions entre vos réformes, celles que vous conduisez en France, et vos déclarations, celle que vous ne manquerez pas de faire à Bruxelles ?

M. Claude Bartolone. Bien, il faut être pédagogique !

Mme Ségolène Royal. Sans doute allez-vous répondre en reprenant les trois principaux arguments avancés par M. Fillon au cours du débat, mais aucun ne nous a convaincus.

D'abord, M. Fillon nous a dit à plusieurs reprises que le problème du service public était réglé dans la loi sur la réglementation des télécoms, la loi LRT, et en particulier par le nouvel article L. 35 du code des postes et télécommunications, et selon lequel : « Le service public des télécommunications est assuré dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité. »

Mais la question se pose de savoir si M. Fillon n'a pas contourné la vérité par omission, pour ne pas utiliser un mot plus brutal. En effet, en poursuivant la lecture de cet article, on s'aperçoit qu'il scinde le service public en trois parties, ce à quoi d'ailleurs nous nous sommes opposés. Quand on s'appuie sur une loi, monsieur Fillon, il faut la lire en totalité ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Cornu. Donneuse de leçons !

M. Christian Bataille. Et avec raison ! Ecoutez-la !

M. Charles Cova. Elle parle pour la télé !

Mme Ségolène Royal. Car on peut lire au deuxième alinéa du I du texte adopté à l'article L. 35-2 du même code que « France Télécom est l'opérateur public chargé du service universel. » Tout est dit !

Après avoir vidé le service public de son contenu et l'avoir réduit au service minimum, c'est-à-dire au service universel, vous faites peser le financement de ce dernier sur le seul opérateur public. Ainsi, les opérateurs privés sont débarrassés non seulement de la charge de financer le service public mais, en plus, ils ont toute latitude pour écrémer les services les plus rentables des télécommunications, en particulier tous ceux qui sont liés aux nouvelles technologies ! Par la même occasion, en réduisant le service public à un minimum marginal, vous écarterez tous les citoyens du droit d'accès à ces nouvelles technologies.

M. Pierre Forgues. Voilà la réalité !

Mme Ségolène Royal. Ensuite, M. Fillon nous a fait valoir le fait que les industriels étrangers refusaient de conclure des accords avec France Télécom parce qu'ils éprouaient une hostilité de principe à l'égard d'une entreprise nationale. (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Louis Mexandeau. Tu parles !

Mme Ségolène Royal. C'est tout de même un raisonnement assez étrange, puisque le Gouvernement a pris l'engagement de maintenir la part de l'Etat actionnaire à 51 p. 100 du capital. Pourquoi donc ceux qui sont hostiles à une entreprise nationale ne le seraient-ils pas à une entreprise où l'Etat garde la majorité des parts ? Votre réforme sera donc inopérante, à moins que vous n'ayez intention, comme cela se passe pour Renault, de nous expliquer dans quelque temps que la diminution de la part de l'Etat actionnaire est inévitable ! Finalement, vous aurez démontré ce que vous cherchez à justifier par cette réforme !

M. Christian Bataille. Nous écouterons votre réponse, monsieur le Premier ministre !

M. le président. Commencez donc par écouter Mme Royal, monsieur Bataille !

M. Pierre Lellouche. Certains députés socialistes lisent même le journal !

M. Charles Cova. En tout cas, nous qui ne sommes pas socialistes, nous écoutons Mme Royal !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

M. Pierre Lequiller. Ecoutez au moins Mme Royal, mesdames, messieurs les socialistes, elle est passionnante !

Mme Ségolène Royal. Enfin, M. Fillon nous a expliqué que le service public – écoutez bien, parce que c'est intéressant dans le contexte de l'actualité du jour (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. le président. Je vous en prie ! Laissez Mme Royal poursuivre !

M. Jean-Marc Salinier. M. Fillon ne sait même pas ce qu'il va faire !

M. le président. Poursuivez, madame Royal.

Mme Ségolène Royal. M. Fillon nous a expliqué, disais-je, que le service public continuerait à être financé – écoutez bien ! – grâce à un fonds de péréquation alimenté par les opérateurs privés. Mais, monsieur le Premier ministre, qu'est devenu le fonds de péréquation du transport aérien qui devait permettre, dans le cadre de la déréglementation dudit transport aérien, de financer les lignes les moins rentables ? (« *Très juste !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. En effet ! Qu'est-il devenu ?

Mme Ségolène Royal. Croyez-vous que c'est au lendemain du jour où une grande entreprise nationale annonce la suppression des dix-huit lignes les moins rentables que vous allez nous convaincre que, demain, les opérateurs privés vont continuer à financer le service public ? (« *Très juste !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous nous aviez dit : « L'objectif d'aménagement du territoire demeure, ne vous tracassez pas. Les opérateurs privés – foi de Gouvernement – seront conduits à prendre leur part dans le financement de la cohésion sociale et territoriale. » On voit aujourd'hui ce qu'il en est en matière de transport aérien !

Faut-il vous rappeler un autre exemple encore un peu plus douloureux ? Vous nous avez expliqué au moment de la réforme du financement de la sécurité sociale que les industries pharmaceutiques allaient contribuer au financement du service public de la sécurité sociale. Nous attendons encore leur contribution en espèces sonnantes et trébuchantes !

M. Louis Mexandeau. Eh oui !

Mme Ségolène Royal. Bref, tout cela nous convainc que la privatisation de France Télécom est à la fois injustifiée et dangereuse. Désormais, c'est le rendement du titre qui déterminera les suppressions d'emplois.

Le Gouvernement n'a pas démontré l'utilité de cette réforme. Dans un premier temps, il nous a expliqué qu'il fallait faciliter le développement international de France Télécom, dont les alliances internationales ne seraient réalisables que grâce à un changement de statut et à l'ouverture du capital. Mais la réforme du statut de 1990 était fondée précisément sur la coexistence d'activités concurrentielles et de missions de service public, comme Paul

Quilès a pu d'ailleurs vous le démontrer (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste), et elle a permis à France Télécom d'organiser des alliances avec Deutsche Telekom ou avec Sprint, pour conquérir des marchés étrangers.

Nous dénonçons les risques que fait peser la privatisation, risques du point de vue des principes, nous venons de le voir, risques aussi du point de vue des usagers puisque, on le sait aujourd'hui, cette réforme entraînera la suppression de la péréquation.

France Télécom a réussi à offrir l'abonnement téléphonique aux prix les plus bas d'Europe. Demain – et l'actuel responsable l'a reconnu –, la concurrence entraînera inéluctablement une hausse des prix intérieurs. La compétition sur les lignes internationales a d'ailleurs déjà conduit la société à les relever pour les consommations locales. Comme je viens de le montrer pour le transport aérien, les opérateurs privés écrèmeront les produits rentables du marché et délaisseront les zones de faible densité.

Bref, la privatisation porte en germe la fin de la péréquation tarifaire, la fin de la péréquation sociale et la fin de la péréquation géographique.

M. Pierre Lellouche. Et l'avenir de nos entreprises ?

Mme Ségolène Royal. Il y a aussi des risques pour les salariés. La privatisation entraînera une modification des statuts des personnels. Cette modification est déjà annoncée, puisque l'une des conditions de la réussite de l'introduction en bourse, c'est précisément la remise en cause du statut des fonctionnaires et des droits acquis.

Mme Véronique Neiertz. Absolument !

Mme Ségolène Royal. La privatisation entraînera une compression du personnel,...

Mme Véronique Neiertz. Absolument !

Mme Ségolène Royal. ... comme le prouve l'exemple allemand : 45 000 suppressions d'emplois annoncées, ou encore l'exemple anglais : 70 000 suppressions d'emplois, uniquement pour faire remonter le cours des titres.

Et pourtant, M. le président du conseil général de la Sarthe devrait avoir été échaudé par ce qui se passe dans son département en ce qui concerne la relation entre l'emploi et les cours en bourse !

Vous le savez, monsieur le ministre, après l'annonce par Moulinex d'un plan social, l'action a fait un bond de 21 p. 100. Demain, lorsque vous allez vendre France Télécom en bourse, il vous faudra annoncer des suppressions d'emplois et la remise en cause des acquis sociaux uniquement pour soutenir les cours. C'est la logique même du capitalisme. Et comment pourrez-vous demain reprocher aux entreprises les autorisations que vous leur donnez aujourd'hui et la logique à laquelle vous adhérez ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette logique, les socialistes la refusent parce qu'ils pensent qu'elle correspond non pas à un progrès social pour le pays mais au contraire à un retour en arrière, à une régression ?

Avant de conclure, je voudrais rappeler quelques évidences simples.

D'abord, France Télécom est une superbe entreprise. C'est un service public de qualité, c'est le quatrième opérateur mondial des télécommunications.

M. Michel Péricard. Nous en sommes d'accord !

Mme Ségolène Royal. C'est l'un des meilleurs réseaux téléphoniques du monde. C'est une réussite technologique internationale.

M. Jean-Marc Salinier. Eh oui !

Mme Ségolène Royal. C'est l'égalité de droits et de tarifs sur tout le territoire et pour tous les usagers.

M. Jean-Claude Lefort. C'est vrai !

Mme Ségolène Royal. Il y a matière à réfléchir lorsque vous voulez rapprocher ce secteur du modèle de la distribution d'eau ! Le taux de satisfaction des usagers dépasse 92 p. 100, et vous ne pouvez même pas justifier la privatisation par un mauvais fonctionnement ou de mauvais résultats puisqu'il y a 10 milliards de bénéfice, 30 milliards d'investissements et 150 000 emplois. Alors, qui souhaite la privatisation ? Quelques industriels proches du pouvoir ? (« *Oui* » sur les bancs du groupe socialiste.) Les entreprises Bouygues, Générale des eaux, Alcatel ? (« *Oui* » sur les bancs du groupe socialiste.) Ont-ils des références suffisamment honorifiques pour que vous leur accordiez de telles facilités ? En réalité, c'est l'ensemble des milieux financiers qui réclament la privatisation, car la seule chose qui compte, pour eux, c'est la prise de bénéfices.

Les conséquences ? Une facture qui va augmenter pour les petits consommateurs, des services aujourd'hui rendus qui ne le seront plus, l'emploi menacé, comme je l'ai montré, la remise en question de l'égalité devant les prix, enfin, des interrogations sur le rôle que doit jouer aujourd'hui le secteur de la communication dans notre société, besoin vital à tout développement économique, culturel et social.

Le droit à la consommation peut-il se commercialiser comme n'importe quelle marchandise ?

M. Jean-Marc Ayrault. Non !

Mme Ségolène Royal. Vous n'avez pas répondu. N'y a-t-il pas aussi des questions à se poser sur la démocratie lorsque l'on sait que les mêmes groupes financiers, demain, maîtriseront la distribution de l'eau, la télévision, la presse, les réseaux câblés...

M. Christian Bataille. Eh oui, c'est ce gouvernement !

M. Julien Dray. Le gouvernement béton !

Mme Ségolène Royal. ... et que, de surcroît, ils veulent s'attaquer au réseau de la communication ? Pour concilier la valorisation de France Télécom au niveau mondial et la nécessité de préserver ses missions et son identité, d'autres solutions économiques existaient. Nous vous en avons proposé. Par exemple, la création d'une société de développement international qui rassemblerait les prises de participation de France Télécom et de ses partenaires pour être présent sur les marchés étrangers.

En un mot, monsieur le Premier ministre, ce n'est pas le principe de la concurrence que nous contestons, ce sont ses excès. Ce n'est pas le monopole que nous soutenons, c'est le maintien et l'amélioration des conditions de fonctionnement du service public qui ne doit pas être systématiquement désavantagé par rapport au privé pour que soit ensuite justifiée sa destruction.

Mme Véronique Neiertz. Absolument !

Mme Ségolène Royal. Enfin, ce n'est pas le *statu quo* que nous défendons, c'est l'emploi et l'égalité sociale et géographique.

Considérant qu'en soumettant l'ensemble des services publics à une vague sans précédent de déréglementation, de privatisation et de démantèlement, le Gouvernement applique une politique ultralibérale, faite d'abandons et d'inégalités, qui accroît les déséquilibres de notre société ;...

M. Claude Bartolone. Politique « OPAC » !

Mme Ségolène Royal. Considérant qu'après avoir freiné la croissance, découragé la consommation, accru les charges qui pèsent sur les couches moyennes et sur les plus démunis, le Gouvernement, en mettant en cause le service public, porte atteinte à la cohésion sociale, à la solidarité nationale et à l'aménagement du territoire, comme le prouve l'exemple d'actualité du transport aérien ;...

Mme Véronique Neiertz et M. Christian Bataille. Très juste !

Mme Ségolène Royal. Considérant qu'au moment où, en dépit des manipulations statistiques, le chômage s'accroît considérablement et alors que, par milliers, des licenciements sont annoncés, le Gouvernement avait mieux à faire qu'à démanteler ce qui fonctionne si bien.

Considérant qu'il est nécessaire que notre pays puisse se retrouver autour d'un vrai projet de vie, autour d'un vrai projet de société articulé sur une politique différente, cohérente, porteuse d'avenir,...

M. Charles Cova. Quelle amnésie !

Mme Ségolène Royal. ... d'un gouvernement enfin respectueux de ses engagements...

M. Christian Bataille. Le Gouvernement aura à répondre de tout cela !

Mme Ségolène Royal. ... et respectueux aussi du débat parlementaire que vous refusez en utilisant le 49-3, nous défendons aujourd'hui une motion de censure parce que nous considérons que le projet de loi que vous voulez faire adopter en urgence et sans débat ne correspond pas aux intérêts fondamentaux du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Gaillard. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. On veut Barrot !

M. le président. Allons, allons ! Laissez s'exprimer M. Gaillard.

M. Claude Gaillard. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, trois jours et demi de débat ou, plus exactement, de non-débat (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste), sans atteindre l'article 1^{er} du projet de loi, c'est...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est de l'obstruction !

M. Julien Dray. Non, c'est la démocratie !

M. Claude Gaillard. ... c'est que le rapporteur – votre serviteur – est un cancre.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mais non !

M. Jean-Marc Salinier. Quoi que... (*Sourires.*)

M. Claude Gaillard. Le cancre.

« Il dit non avec la tête
« mais il dit oui avec le cœur

Plusieurs députés du groupe socialiste. L'orateur a des lettres !

M. Claude Gaillard. « il dit oui à ce qu'il aime,
« il dit non au professeur

M. Christian Bataille. Vous êtes caricatural !

M. Claude Gaillard. « Il est debout
« on le questionne
« et tous les problèmes sont posés

Mme Frédérique Bredin. Pauvre Prévert !

M. Claude Gaillard. « Soudain le fou rire le prend
« et il efface tout
« les chiffres et les mots
« les dates et les noms
« les phrases et les pièges
« et malgré les menaces du maître (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* – *Sourires.*)
« sous les huées des enfants prodiges
« avec des craies de toutes les couleurs,
« sur le tableau noir du malheur.

M. Louis Mexandeau. Ah oui ! Très bien !

M. Claude Gaillard. « il dessine le visage du bonheur. »

Plusieurs députés sur les bancs du groupe socialiste.
Nous sommes bouleversés !...

M. Claude Gaillard. « Les services publics sont la traduction des valeurs communes qui fondent notre République ». « Le service public favorise l'écoute de l'usager. » « Le service public est synonyme de long terme. » « Le service public satisfait une pluralité de principes fondamentaux : égalité, continuité et responsabilité. »

M. Julien Dray. Nous avons de bons amendements !

M. Claude Gaillard. « Le service public est un mode de régulation. » (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste) « Les principes du service public garantissent des prestations de haut niveau de qualité, d'un haut niveau de sûreté. » (« *Oui !* » sur les mêmes bancs.) « Le haut niveau de qualité et de sûreté de service public est garanti notamment par le respect du principe d'égalité (« *Oui !* » sur les mêmes bancs), de continuité, d'adaptation, de neutralité...

M. Julien Dray. De laïcité !

M. Claude Gaillard. ... de laïcité (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste), des principes de simplicité, d'accessibilité et de transparence. »

M. Julien Dray. Vous avez eu tort de ne pas les mettre en pratique.

M. Claude Gaillard. J'ai cité d'abord un poème de *Paroles*, de Jacques Prévert.

M. Christian Bataille. On avait compris !

M. Claude Gaillard. J'ai cité ensuite les socialistes, d'après le compte rendu analytique.
Les deux ont du talent.

M. Charles Cova. Merci pour nos collègues !

M. Claude Gaillard. Prévert, le talent littéraire ; le parti socialiste, le talent de la parole.

M. Pierre Lellouche. Et de l'obstruction.

M. Claude Gaillard. Si vous le permettez, monsieur le président, je donnerais volontiers un conseil à mes collègues, pour les vacances parlementaires. S'ils en ont le temps, qu'ils parcourent le compte rendu analytique de nos débats.

M. Henri Emmanuelli. Un chef-d'œuvre. Quel talent !

M. Claude Gaillard. Ils commenceront par y découvrir une démonstration savoureuse de notre collègue Christian Bataille (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) expliquant pourquoi le service public doit satisfaire aux principes de laïcité.

M. Christian Bataille. C'est très important !

M. Claude Gaillard. Si cette démonstration leur a plu, qu'ils continuent, et remontent le temps...

M. Christian Bataille. Vous ne comprenez rien !

M. Claude Gaillard. ... d'abord avec Julien Dray (« *Bravo !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), qui s'est arrêté à Jean-Jacques Rousseau et au *Contrat social*,...

M. Christian Bataille. A un principe fondamental de la République !

M. Claude Gaillard. ... en nous expliquant que cet ouvrage était au cœur des idées révolutionnaires.

Si cela leur plaît toujours, ils remonteront plus haut, avec Henri Emmanuelli (« *Bravo !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), jusqu'au XI^e siècle – je parle sous son contrôle –, et ils entendront parler d'Abelard...

M. Julien Dray. M. Emmanuelli a une vraie culture historique !

M. Claude Gaillard. ... ce théologien fameux qui discourait sur la montagne Sainte-Geneviève,

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et Héloïse ?

M. Claude Gaillard. .. et qu'un sentiment fort et pur unissait à Héloïse.

Plusieurs députés du groupe socialistes. Vous auriez préféré qu'il parle des HLM de Paris ?

M. Christian Bataille. Le juge Halphen sur la montagne Sainte-Geneviève !

M. le président. Monsieur Bataille !...

M. Claude Gaillard. Et M. Emmanuelli de nous rappeler également qu'Abelard avait comme disciple Arnaud de Breschia, lequel expliquait la suprématie du suffrage universel.

M. Christian Bataille. Parlez-nous des HLM de la Ville de Paris !

M. Claude Gaillard. Mes collègues pourront poursuivre avec Louis Mexandeau (« *Bravo !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), et l'accompagner dans son tour de France des reliefs (« *Très intéressant !* » sur les mêmes bancs) avec le massif du Champsaur, du Grésivaudan, le Vignemale, le Canigou,...

Mme Frédérique Bredin. Quelle culture ! C'est le festival d'Avignon avant l'heure !

M. Claude Gaillard. ... tout cela à propos d'un amendement sur la péréquation sociale. Et quand, tout cela, vous l'aurez lu, vous constaterez avec quelle persévérance...

M. Henri Emmanuelli. Et Ségolène, alors ?

M. Claude Gaillard. ... notre collègue Ségolène Royal (« *Ah ! Bravo !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Pierre Lellouche. Ce sont les Guignols !

M. Claude Gaillard. ... s'est évertuée à dire ce qu'on aurait dit, mais qu'on n'a pas dit, pour jeter le doute et faire croire aux Français qu'on a bien dit ce qu'elle a dit qu'on a dit, mais qu'en fait on n'a pas dit : simplement pour nous diaboliser, nous, majorité ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Frédérique Bredin. Que dit Prévart ?

M. Claude Gaillard. Et pourtant, mes chers collègues, le débat avait bien commencé, avec le projet de loi de réglementation.

M. Henri Emmanuelli. Oh, que non !

M. Claude Gaillard. Nous avons alors débattu de la fin du monopole, de la définition du service public, du financement du service public, le positionnement de notre opérateur national et de la façon de le protéger face à l'ouverture de la concurrence.

Chacun s'est attaché alors au texte : mes collègues de la majorité, bien sûr, mais aussi l'opposition, qui a joué son rôle en s'opposant ; et je voudrais rendre hommage à certain de ses membres – je pense notamment à Jacques Guyard et à Emile Zuccarelli – qui ont aidé à parfaire le texte.

M. Claude Bartolone. Bravo !

M. Claude Gaillard. Dès lors, tout incitait à croire que ce second projet de loi nous offrirait l'occasion d'approfondir notre réflexion...

M. Henri Emmanuelli. C'est ça ! Approfondir le portefeuille, oui !

M. Claude Gaillard. ... sur l'évolution de nos entreprises, de notre tissu économique, en intégrant la spécificité française et en examinant au fond tous ensemble ce que le Président de la République a appelé, avec intelligence et courage, « la troisième voie ».

M. Jean-Marc Salinier. Une voie de garage, oui !

M. Claude Bartolone. La voie sans issue !

M. Claude Gaillard. Aujourd'hui, chacun le sait, le progrès social n'est plus indissociable du progrès économique, que l'accélération du mouvement dans ce monde chaotique engendre et conforte l'angoisse.

M. Claude Bartolone. L'angoisse de Tiberi devant le juge d'instruction !

M. Claude Gaillard. Chacun sait aussi que la notion de politique ne peut se réduire à la seule gestion. Chacun sait encore ou doit savoir que la dérégulation totale et systématique à l'anglo-saxonne n'est pas une politique pour nous.

M. Christian Bataille. Pourtant, c'est ce que vous faites !

M. Claude Gaillard. Chacun sait également que la notion d'usager ne doit pas faire oublier celle de client, et réciproquement.

M. Christian Bataille. Mais c'est votre politique !

M. le président. Monsieur Bataille ! ...

M. Claude Gaillard. Le problème était de savoir comment nous pouvions sortir du monopole, en définissant un service public, en le finançant, comment nous pouvions développer encore la performance de notre opérateur, le quatrième du monde. Nous sommes devant un

marché en plein développement, les technologies en cause sont toutes des technologies d'avenir. Dans ce contexte, il faut que le service public, service de qualité, soit enfin, dans la loi, défini et financé. Plusieurs réponses pouvaient être apportées.

La première consiste à faire confiance aux lois du marché, aux seules lois du marché. Nous avons dit non à cette solution par la loi de réglementation.

M. Christian Bataille. Ce n'est pas vrai. Vous vous soumettez !

M. Claude Gaillard. La deuxième réponse consiste à bétonner l'opposition : c'est ce que j'appellerai le syndrome de la ligne Maginot.

J'ai eu la chance, en début de carrière, de rencontrer deux personnes qui avaient travaillé sur la ligne Maginot.

M. Julien Dray. C'était du béton coulé !

M. Henri Emmanuelli. Ah, tout cela ne vous rajeunit pas !

M. Claude Gaillard. Elles étaient alors convaincues, ce faisant, de défendre la France.

M. Christian Bataille. Quelle confiance bouleversante !

M. Claude Gaillard. La troisième réponse possible consistait à laisser libre cours à l'évolution actuelle et à développer les filiales, grâce à des accords internationaux et à la croissance externe ; nous aurions ainsi abouti, de toute évidence, à une désagrégation de l'opérateur, M. François Fillon l'a remarquablement démontré pendant ces trois jours.

La quatrième réponse possible consistait à réinventer en somme l'entreprise nationale,...

M. Henri Emmanuelli. Oh !

M. Claude Gaillard. ... en définissant un statut de type privé pour la mettre dans les mêmes conditions que la concurrence extérieure, l'Etat restant néanmoins majoritaire afin de permettre l'indépendance stratégique de la France et le maintien de sa position dans le monde, ainsi qu'une vigilance sociale afin que l'opérateur puisse être un laboratoire d'évolution sociale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et ce qui peut être important pour nous.

M. Christian Bataille. Cette explication n'est pas convaincante !

M. Claude Gaillard. De ce débat qui aurait pu être le nôtre l'opposition nous a privé. Belle occasion, monsieur le président, monsieur le Premier ministre, de revaloriser le Parlement. Nous n'avons pas su la saisir ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marc Salinier. Quel appartement ? Celui de la place du Panthéon ?

M. Louis Mexandeau. L'appartement de qui ?

M. Christian Bataille. Tout cela est bien « OPAC » !

M. Claude Gaillard. Le Parlement, voulais-je dire !

Belle occasion de démontrer notre volonté commune de redonner un sens à la politique.

Au lieu de cela, que nous demande-t-on ? De censurer le débat, de censurer la réflexion sur l'avenir, de censurer l'évolution.

M. Christian Bataille. De censurer le Gouvernement !

M. Claude Gaillard. C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, au nom du groupe UDF,...

M. Julien Dray. Faiblement représenté ici !

M. Claude Gaillard. ... au nom duquel j'ai l'honneur de m'exprimer, nous vous apportons notre soutien et nous vous encourageons à poursuivre sur la voie étroite qui consiste, dans l'économie, l'environnement et la concurrence actuels, à voir comment notre pays peut évoluer en refusant que l'homme n'y soit qu'une variable d'adaptation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, conformément au règlement du groupe République et Liberté, je m'exprime en mon nom personnel et au nom des députés du Mouvement des citoyens. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le Premier ministre, pour la troisième fois au cours de cette session, les forces politiques de progrès de notre assemblée ont jugé nécessaire de condamner solennellement la politique de votre gouvernement.

M. Philippe Mathot. Conservateur !

M. Georges Sarre. La deuxième fois est encore présente à nos mémoires, c'était il y a tout juste dix jours. Dans notre esprit, il s'agissait de dresser le bilan de la première année d'action gouvernementale depuis l'élection du Président de la République. Une année qui fut placée sous le signe de la déconstruction nationale et républicaine, et non sous celui, annoncé, de la réduction de la fracture sociale.

Le chômage augmente, atteignant 12,4 p. 100 de la population active. Les plans sociaux, bien mal nommés, se multiplient, non seulement dans des entreprises privées – Moulinex, Pechiney, le bâtiment –, mais aussi, du fait de l'Etat, à la DCN et à l'Aérospatiale.

M. Didier Mathus. Sans oublier GIAT Industries !

M. Georges Sarre. Cette spirale de l'échec, nous voulons la sanctionner, comme le virage du 26 octobre, le choix du libéralisme, de la monnaie unique, des sacrifices demandés en pure perte aux Français. Nous voulons sanctionner ces élites qui ont fait le choix du capital financier international contre l'industrie, contre l'emploi, contre la France.

Nous n'avions pas prémédité le dépôt d'une nouvelle motion de censure, mais sans doute avez-vous cru un peu vite que la session était terminée. Vous vous êtes cru autorisé à bousculer la représentation nationale et à clore le débat sur le statut de France Télécom. Avec cette motion de censure, la privatisation de France Télécom ne se fera pas en catimini.

Revenons brièvement sur les faits.

Depuis 1993, pour ne pas remonter à 1987, votre majorité veut privatiser ce qui fut une administration et qui est aujourd'hui un établissement public de l'Etat, France Télécom. Il fonctionne bien, trop bien même, et c'est ce qui vous incite à le vendre. Car, selon une théorie fort en vogue chez les libéraux, le secteur public est inefficace et le secteur privé performant.

Et, quand les faits vous donnent tort, vous ne changez pas votre théorie, vous tordez la réalité jusqu'à ce qu'elle s'y conforme, quitte à privatiser les profits et à socialiser

les pertes. La privatisation est pour vous un dogme, la garantie de l'efficacité. Cette vision réductrice du fonctionnement de l'économie n'est pas seulement une erreur, c'est une faute.

Mais voilà, les Français sont attachés au service public en général et à celui des télécommunications en particulier.

Pour convaincre de la nécessité de privatiser l'établissement, vous prenez, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, les accents du docteur Knock : les bien portants sont des malades qui s'ignorent. Et la santé éclatante de France Télécom – santé financière, santé commerciale, santé stratégique – est le signe avant-coureur de difficultés futures inéluctables.

C'est cela que les fonctionnaires de France Télécom et bien des Français ne comprennent pas. Et, pour leur faire admettre votre thérapie de choc, l'éclatement du service public des télécommunications et la privatisation de l'établissement, vous avez sagement attendu que le « patient » soit sous anesthésie : retenue des jours de grève, provocations à répétition pour émuousser la combativité des personnels et, finalement, promesse faite aux fonctionnaires de le rester malgré la privatisation.

C'est ce scénario que l'opposition remet en cause car vous redoutez de reporter à l'automne la privatisation de France Télécom. Car l'automne, comme dirait M. de La Palice, n'est pas le printemps. La croissance ne sera pas plus au rendez-vous au second semestre de 1996...

M. Alain Juppé, Premier ministre. Nous en reparlerons !

M. Georges Sarre. ... qu'elle ne le fut au premier.

M. le Premier ministre. Elle l'a été au premier trimestre !

M. Georges Sarre. Et le chômage continuera, hélas ! de croître. Dans ce contexte, on comprend que le Gouvernement préfère avoir le dossier de France Télécom derrière lui plutôt que devant.

Avec ce dossier, sachez-le, vous envoyez un signal négatif à tout le secteur public, déjà soupçonné de faire de la « mauvaise graisse ». Outre les déclarations intempestives, les agents ont en effet deux motifs d'inquiétude sérieux.

Le premier motif est le précédent France Télécom, que l'on pourrait sous-titrer : comment transformer sans le dire des fonctionnaires en contractuels de droit privé ? Car il est à craindre que la réforme de l'Etat ne s'inspire de ce mauvais exemple. C'est bien ce que préconise le rapport de La Martinière, et c'est là le second motif d'inquiétude des fonctionnaires et agents du secteur public. Ce rapport précise « Les économies sont crédibles lorsqu'elles portent sur les parties les plus sensibles et les plus rigides du budget général, à savoir la fonction publique et les transferts. » Voilà une maxime que n'aurait pas renié Sacher Masoch : pour que cela soit bon, il faut que cela fasse mal !

Mais aujourd'hui, et depuis quelque temps déjà, les attaques dont le service public est la cible font gronder les Français. Pourquoi ? Essentiellement parce qu'il est tout à la fois un modèle social, un modèle économique et un modèle politique. Or c'est ce modèle qui est remis en cause par la construction européenne libérale et par la mondialisation sauvage.

En 1987, la Commission européenne a soumis au Conseil des ministres européens un Livre vert des télécommunications qui se fixait pour objectif de dérégler

menter le secteur. Pour l'atteindre, elle a été aidée continuellement par certains Etats dont les industries tirent partie de ces dérèglements.

Mais elle a aussi su jouer des alternances politiques dans certains pays de l'Union pour passer outre à certaines oppositions. Ainsi, le Conseil des ministres des télécommunications du 22 juillet 1993, statuant à l'unanimité, a donné mandat à la Commission de « préparer, d'ici au 1^{er} janvier 1996, les modifications nécessaires au cadre réglementaire communautaire en vue de parvenir à la libéralisation de l'ensemble des services de téléphonie vocale publique au plus tard le 1^{er} janvier 1998 ». La déréglementation des télécommunications, qui signe l'arrêt de mort de ce service public, a été actée par cette majorité, si ce n'est par ce Gouvernement.

Et le scénario est le même pour d'autres services publics : transport aérien, transport ferroviaire, électricité, services postaux. Il n'est que temps, monsieur le Premier ministre, que de tels mécanismes – on n'ose pas parler ici de processus de décision – soient exposés clairement aux Français pour qu'ils sachent quelle Europe leurs dirigeants préparent et comment on les abuse ; tel est l'un des enjeux de cette motion de censure.

Au reste, les Français ont déjà manifesté à plusieurs reprises leur inquiétude sur l'Europe telle qu'elle va. Le mouvement social de l'automne s'est appuyé sur les services publics pour défendre une certaine idée de la France et de son modèle républicain.

Et, à cette occasion, le service public est apparu pour ce qu'il est : tout à la fois modèle et cœur du pacte républicain, fondement de notre vouloir vivre collectif, et dernier rempart ou obstacle – comme on veut – à la réduction de l'exception française, à l'alignement de notre société sur le modèle dominant des économies libérales.

Hormis certains, qui font profession de libéralisme, votre majorité et votre Gouvernement se gardent bien de prétendre à un tel travail de normalisation. Mais il faut juger sur les actes, et non sur les paroles.

Malgré les cris de victoire de M. Yves Galland au sortir d'un conseil de l'industrie, le 1^{er} juin 1995, malgré le report d'un même conseil en décembre dernier, votre Gouvernement a accepté, le 20 juin dernier, à Luxembourg, d'ouvrir une brèche dans le service public de l'électricité. Certes, l'ouverture à la concurrence est programmée pour le 1^{er} janvier 1999. Peut-être escomptez-vous que d'autres transcrivent en droit français les abandons et sacrifices que vous avez acceptés sur l'autel du libéralisme, le 20 juin ?

M. Julien Dray. Très bien !

M. Georges Sarre. La motion de censure d'aujourd'hui constitue dans mon esprit et celui des députés de l'opposition et du Mouvement des citoyens le signe d'une volonté commune de refuser cette logique dévastatrice.

De même, vous devez compter sur notre détermination à ne pas laisser déréglementer les services postaux.

Certes, avant-hier, à Luxembourg, le Conseil des ministres des Quinze n'a pas adopté un texte dit « de compromis » ; qui, de fait, compromettrait le service public de La Poste.

M. le Premier ministre. A la demande de la France !

M. Georges Sarre. Mais nous connaissons le scénario et je ne voudrais pas que nous assistions, à l'occasion d'une prochaine réunion du Conseil des ministres, à un *remake* d'un genre cher aux libéraux, version anglo-saxonne. Nous défendons quant à nous la version originale, la version française du service public.

Je voudrais, avant de conclure, dénoncer la partie idéologique de vos arguments sur les services publics.

Pour « vendre » la fin des services publics, vous prétendez les moderniser, les adapter à leur environnement. Nul ne peut contester qu'un service public vivant est un service qui s'adapte. L'adaptabilité est même l'un des principes qui fonde le service public ; mais cette adaptation ne peut pas se faire au détriment de l'intérêt général.

Notre conception citoyenne de la démocratie repose sur la mise en débat de l'intérêt général, sa détermination par les représentants de la nation, et sa mise en œuvre sous le contrôle public. L'organisation actuelle de France Télécom, d'EDF ou de La Poste répond à cette exigence, même si les modalités concrètes d'exécution peuvent et sans doute doivent être revues.

La conception de l'intérêt général qui est la vôtre, non dans les discours mais telle qu'elle se donne à voir dans vos « réformes », est tout autre.

Vous n'abordez pas le service public sous l'angle du consommateur, quoi que vous en disiez. Vous laissez le libre jeu du marché déterminer ce qui doit être mis en service, et à quel prix. Et dans les rares cas où la main invisible serait prise en défaut, vous vous ingéniez à instituer des fonds de péréquation qui ne sont qu'un pâle ersatz du service public. Et le fonds de péréquation pour les télécommunications est promis, comme l'a dit fort justement Mme Royal, au même brillant avenir que son aîné pour les transports aériens.

Mme Ségolène Royal. Eh oui !

M. Georges Sarre. Confronté à une déréglementation sauvage du transport aérien dans le ciel français, Air Inter Europe, dont les résultats ont plongé, vient d'annoncer la fermeture de dix-huit lignes, dont trois liaisons françaises : Nantes, Perpignan et Toulon.

Parce que nous ne nous résignons pas à une victoire sans partage des lois du marché, parce que le service public, celui des télécommunications comme ceux de l'énergie, de La Poste, des transports ou de la santé, est un puissant facteur de cohésion sociale, d'innovations technologiques et de performances économiques, nous prenons date aujourd'hui de vos choix.

Nous vous disons, monsieur le Premier ministre, qu'en politique aucune mesure n'est jamais irréversible.

M. Michel Péricard. Vous l'aviez déjà dit pour TF 1 !

M. Georges Sarre. Si, demain, intervient une véritable alternance, elle aura pour mission de refonder les services publics et, d'abord celui des télécommunications.

Telles sont les raisons pour lesquelles les députés du Mouvement des Citoyens voteront la censure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

M. Louis Mexandeau. Ils ont bien raison de le faire !

M. le président. La parole est à M. Jean Besson.

M. Jean Besson. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est avec beaucoup de déception et de frustration que je prends aujourd'hui la parole au nom du groupe du Rassemblement pour la République. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marc Salinier. Maso ? Il ne faut pas prendre la parole alors !

M. Jean Besson. Vous l'aurez remarqué, je ne suis intervenu, dans ces longs et malheureusement inutiles exposés des 24, 25 et 26 juin, que pour demander à nos

collègues socialistes de rendre aux travaux du Parlement leur dignité, au débat sa hauteur (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et à l'Assemblée nationale le rôle que nous lui avons tous reconnu quand nous avons sollicité l'honneur d'en être membres.

La France, et particulièrement les 150 000 salariés de France Télécom, ...

M. Julien Dray. 170 000 !

M. Jean Besson. ... attendait un débat riche, expliquant et commentant, comme vous l'avez déjà fait, monsieur le ministre, ou critiquant, le cas échéant, les choix du Gouvernement.

M. Julien Dray. Pourquoi le 49-3, alors !

Mme Muguette Jacquaint. Et les salariés de Moulins ?

M. Jean Besson. La France a été privée de ce débat détaillé, qui aurait réfuté par avance chacun des points de la motion de censure, en particulier ceux du premier paragraphe.

En quelques minutes, je m'attacherai à souligner la cohérence de la politique du Gouvernement, à travers sa mise en œuvre dans le secteur des télécommunications. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Marie Salinier. Ce serait bien la première fois qu'elle serait cohérente !

M. Maxime Gremetz. Mais on peut ainsi dire que la cohérence est évidente !

M. Jean Besson. Cette loi relative à France Télécom s'inscrit au cœur de la vaste politique de réformes que le Gouvernement a engagée pour adapter la France au changement.

M. Jean-Marc Salinier. Ben voyons !

M. Maxime Gremetz. C'est mal parti !

M. Jean Besson. Dans le secteur des télécommunications que constatons-nous ?

Je ne reviendrai pas sur les technologies en évolution extrêmement rapide. Je constaterai la libéralisation généralisée malgré les lenteurs de l'Organisation mondiale du commerce. Je constaterai aussi l'ouverture à la concurrence, les grandes alliances en cours de négociations : partout, les réglementations s'adaptent, les opérateurs anciens, publics ou non, se transforment pour profiter de ce nouveau marché, et de nouveaux opérateurs apparaissent.

La France a déjà une entreprise capable de se battre au niveau mondial. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Tous les membres de cette assemblée reconnaissent le succès de France Télécom,...

M. Maxime Gremetz. Vous tuez cette entreprise !

M. Jean Besson. ... saluent sa puissance,...

M. Christian Bataille. Précisément, pourquoi voulez-vous la détruire ?

M. le président. Je vous en prie ! Laissez M. Besson s'exprimer !

M. Jean Besson. ... la qualité de son offre de services et la compétence de son personnel.

M. Louis Mexandeau. Alors, pourquoi la démembrer ?

M. Jean Besson. Nous avons, tous j'en suis sûr, la volonté de les pérenniser. Et c'est, bien évidemment, ce que souhaite, aussi, le personnel de France Télécom.

M. Jean-Marc Salinier. Fossoyeurs !

M. le président. Je vous en prie ! Si l'on ne croit pas en cette procédure, on ne doit pas la déclencher ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Christian Bataille. Nous espérons convaincre jusqu'au dernier moment !

M. Maxime Gremetz. C'était à M. Juppé que M. le président s'adressait ! (*Sourires.*)

M. Jean Besson. Enfin, souvenons-nous que des engagements ont été pris par la France vis-à-vis de ses partenaires de l'Union européenne, et ils concernent tant le marché français des télécommunications que France Télécom, dont ils facilitent les alliances avec d'autres opérateurs.

Nous ne pouvons rester à l'écart du changement car le conservatisme, mes chers collègues, la défense du *statu quo*...

M. Maxime Gremetz. Oh ! Des gros mots, maintenant ! (*Sourires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean Besson. ... seraient l'arrêt de mort du secteur. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ces changements nécessaires, le Gouvernement et toutes les parties concernées les ont définis dans la plus large concertation.

Cette politique de dialogue a porté ses fruits. Tous les avis ont pu s'exprimer, sauf à l'Assemblée nationale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Marc Salinier. Auprès de qui vous plaignez-vous ?

M. Jean Besson. Tout cela a pris du temps et c'est pourquoi il y a urgence aujourd'hui à conclure afin que chacun puisse se mettre au travail en sachant précisément où aller. Il s'agit de faire face pendant qu'il en est encore temps.

Le changement se fait sans brutalité, dans la continuité des lois en vigueur, que le Gouvernement de l'époque avait fait voter. De même que vous, socialistes, aviez eu besoin en 1990 de distinguer deux lois tout à fait complémentaires, de même le gouvernement actuel a respecté cette cohérence en modifiant l'une par nécessité devant les changements du marché, et l'autre par conséquence, tout en confortant certains des acquis essentiels.

Je le rappelle, non seulement nous avons introduit, dans la loi de réglementation des télécommunications, plus de protection pour le consommateur et pris en compte les contraintes de l'environnement et de l'aménagement du territoire, mais aussi, et pour la première fois, nous avons défini un service public évolutif de qualité et assuré la pérennité de celui-ci en garantissant son offre et son financement.

M. Maxime Gremetz. Pas nous !

M. Jean Besson. Alors, ne dites pas que la loi s'appliquera au détriment des usagers du service public ! (« *Mais si !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Cette loi, qui a été votée, garantit le même prix maximal abordable partout, pour un service du téléphone de qualité. Elle rend obligatoire la fourniture, partout, des services utiles aux entreprises. Elle comporte des mesures nouvelles pour éviter l'exclusion des catégories défavorisées par un handicap physique ou économique.

Tel est le service public que nous avons garanti : un puissant élément de développement de toute l'économie et de cohésion sociale !

Enfin, je voudrais rappeler que cette loi, en indiquant clairement les rôles de chacun, a conforté celui du Parlement dans l'évolution du service public. Et nous n'avons pas refusé d'en débattre : au contraire, nous avons même prévu, par la loi, les débats de demain pour que l'utilisateur profite des avantages du progrès.

Quant au second texte, ses dispositions apporteront au personnel fonctionnaire toute garantie sur le maintien de son statut, par des engagements très forts de l'Etat. Elles apporteront au citoyen, comme au personnel de France Télécom, la garantie que l'Etat restera l'actionnaire majoritaire actionnaire de l'entreprise et qu'en outre 10 p. 100 de son capital pourront devenir propriété des salariés. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Maxime Gremetz. Ne dites pas n'importe quoi !

M. Jean Besson. Pour ma part, j'ai confiance dans la politique de négociations contractuelles au sein de l'entreprise. Le Gouvernement avait ouvert des négociations avec le personnel,...

M. Maxime Gremetz. Vous ne l'avez jamais rencontré !

M. Jean Besson. ... et il en avait déjà retenu les premières orientations dans le projet de loi avant de le présenter au conseil des ministres. Vous pourrez bientôt mesurer, mes chers collègues, la motivation des salariés...

M. Maxime Gremetz. Vous n'avez pas fini d'en entendre parler !

M. Jean Besson. ... pour faire, encore plus, de France Télécom leur entreprise, par le biais d'une adhésion massive à l'actionnariat. Ces salariés ont déjà montré leur maturité au cours de ces dernières semaines.

M. Maxime Gremetz. Ah bon ?

M. Jean Besson. Après avoir rassuré, par ce changement, le personnel de France Télécom et les usagers du service public, le Gouvernement a voulu prendre ses responsabilités dans la construction de l'avenir du secteur.

Avec sagesse, il a recherché à organiser l'équilibre entre la logique du marché et la régulation par l'Etat d'une concurrence loyale, ne privilégiant pas France Télécom plus que ses concurrents, mais n'accordant pas à ces derniers d'avantages qui fragiliseraient France Télécom.

Nous avons eu un vrai débat sur la loi de réglementation des télécommunications. Cette loi structure le marché et permet à l'Etat de maîtriser un développement équilibré de la concurrence.

M. Christian Bataille. C'est la langue de bois !

M. Charles Cova. Vous êtes un spécialiste !

M. Jean Besson. Le ministre a salué certaines contributions de l'opposition, comme celle de M. Quilès, merci.

Aujourd'hui, nous voulons donner à France Télécom des armes égales à celles de ses concurrents, sans jamais oublier les aspects sociaux de cette transformation.

Nous voulons permettre à France Télécom de se développer au sein de ce nouvel environnement. C'est pourquoi, mes chers collègues, je n'arrive pas à comprendre les raisons d'une obstruction aussi négative. Ou plutôt, je comprends trop bien : peu vous importe l'intérêt de France Télécom, de ses salariés ou du service public ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Maxime Gremetz. Pas vous, pas ça !

M. Jean Besson. Ce qui vous intéresse, c'est exploiter l'opportunité d'engager une polémique politicienne. (*Mêmes mouvements.*)

M. Jean-Marc Salinier. Quelle provocation !

M. Christian Bataille. Et grotesque en plus !

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues !

M. Christian Bataille. M. Besson est un dictateur !

M. Jean Besson. La seconde loi n'est pourtant qu'une conséquence de la première.

M. Jean-Marc Salinier. M. Besson refuse le débat !

M. le président. Un peu de calme !

M. Jean Besson. Donner à France Télécom les moyens de se développer à l'avenir, c'est aussi lui donner les moyens de remplir ses missions de service public.

Pour terminer, je me permettrai de faire observer à la gauche qu'elle ne sort pas grandie des procédures d'obstruction quelle a, depuis une semaine, mises en œuvre sur ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Laissez-nous tranquilles !

M. Pierre Lellouche. Démago !

M. Jean Besson. En effet, déposer 450 amendements sans rapport avec l'objet du débat (*Huées sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) ne sert qu'à mettre en relief les limites des capacités de propositions de l'opposition !

M. Pierre Lellouche. Des propositions, ils n'en ont pas ! Ce sont des « archéos », des « archéos-guignols » !

M. Christian Bataille. La fois prochaine, c'est vous qui serez rapetissés !

M. Jean Besson. Ainsi, le Gouvernement a été amené, à la demande de sa majorité, à mettre en œuvre la procédure prévue à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

M. Christian Bataille. Le 49-3 élude le débat !

M. Jean Besson. Il y a là mesdames, messieurs les socialistes, une différence considérable avec l'utilisation que vous en faisiez vous-mêmes lorsque vous étiez au pouvoir, puisque votre usage abondant du 49-3 ne servait alors qu'à masquer votre absence de majorité.

En tout état de cause, cette motion de censure déposée en fin de session sera un non-événement.

M. Pierre Lellouche. Un gadget médiatique !

M. Christian Bataille. On espérait vous convaincre !

M. Jean Besson. L'opinion retiendra simplement deux faits.

D'une part, en obligeant le Gouvernement à recourir au 49-3 sur ce texte, et uniquement sur celui-ci, ...

M. Julien Dray. Nous, on est avec les salariés, et vous, vous êtes avec les forces financières !

M. Jean Besson. ... la gauche a fait *a contrario* la démonstration que tous les autres textes adoptés au cours de cette session lui semblaient, selon une expression qui lui est propre, « globalement satisfaisants ».

Mme Muguette Jacquaint. Ce n'est pas vrai !

M. Christian Bataille. Vos propos sont grotesques ! Vous êtes ridicule !

M. Maxime Gremetz. Il est vrai qu'il ne fait pas dans la dentelle !

M. Jean Besson. D'autre part, la présente motion de censure illustre simplement un gauchissement très sensible de l'opposition.

En conclusion, mes chers collègues, je rappellerai ce que j'ai dit lors de la discussion générale, lorsque j'expliquais pourquoi le groupe du RPR approuvait cette loi et l'aurait votée avec enthousiasme. Aujourd'hui, c'est avec la même conviction, mais avec un arrière-goût d'amertume,...

M. Jean-Marc Salinier. Alors, il ne fallait pas venir !

M. Jean Besson. ... que j'ouvrirai cette nouvelle page de l'histoire des télécommunications en France, en vous confirmant, monsieur le Premier ministre, que le groupe du RPR ne votera pas la motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Louis Mexandeau. Quel talent, ce Besson !

M. le président. La parole est à M. Rémy Auedé.

M. Rémy Auedé. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, l'Assemblée nationale discute de cette motion de censure dans des conditions toutes particulières.

En utilisant le 49-3 sur un texte, et de plus en première lecture, le Gouvernement dépossède l'Assemblée nationale de son droit à la discussion approfondie d'une loi qui est au cœur de l'Europe de Maastricht et de la mondialisation de l'économie.

Le Premier ministre a d'ailleurs justifié lui-même le recours au 49-3 comme étant, pour ce texte, la suite logique de l'ouverture à la concurrence des infrastructures et du téléphone, et cela conformément, a-t-il souligné, « à nos engagements européens ».

Il s'agit en effet de l'application de l'article 129 B du traité de Maastricht, dont les communistes n'ont cessé de dénoncer les dangers quant à la dislocation de nos réseaux de transports, de télécommunications et d'énergie.

A l'époque du débat sur Maastricht, aussi bien du côté de la majorité actuelle, hormis quelques individualités aujourd'hui rentrées dans le rang, d'après ce que j'ai pu entendre cette semaine, que du côté de l'ancienne majorité d'avant 1993, les promesses n'avaient pas manqué pour rassurer en paroles les personnels et la population

sur le devenir de nos réseaux. Nous voyons ce qu'il en est : pour respecter, non pas nos engagements, mais vos engagements européens, vous organisez une casse radicale des atouts nationaux.

Décidément, Maastricht, en ce domaine comme en bien d'autres, sonne comme un coup de trique !

Qui plus est, le projet de changement de statut de France Télécom a été inscrit à l'ordre du jour la semaine dernière, c'est-à-dire à la fin d'une session unique de neuf mois qui se trouve ainsi détournée de son objet.

Le Gouvernement est maître de l'ordre du jour. Il pouvait donc inscrire ce texte six ou deux mois plus tôt. Mais il a choisi de le faire au dernier moment et dans la précipitation. Il s'agit là d'un détournement de la session unique qui devait permettre, assurait-on, l'examen des projets dans de bonnes conditions.

On a vraiment l'impression que l'Assemblée devient de plus en plus une chambre d'enregistrement...

M. Maxime Gremetz. C'est juste !

M. Rémy Auedé. ... et, quand elle s'insurge, quand elle essaie d'appliquer sa mission constitutionnelle de législateur, ou simplement de mettre en œuvre ce qu'indiquait le Président de la République dans sa campagne l'année dernière, alors le Gouvernement la somme d'être obéissante !

Faut-il rappeler les propos de M. Chirac : « Quant au Parlement, il doit être autre chose qu'un théâtre d'ombres, qu'il débattre, qu'il fasse réellement la loi, qu'il contrôle plus efficacement l'action du Gouvernement ! »

M. Maxime Gremetz. On en est bien loin !

M. Rémy Auedé. Or l'usage du 49-3 est d'autant plus contestable qu'il s'agit en l'occurrence d'une première lecture et que le Gouvernement, s'il est pressé de faire adopter ce texte, n'a pas inscrit au cours de cette session d'autres projets importants qui avaient pourtant été promis, comme les projets sur la lutte contre l'exclusion, l'aide aux étudiants, l'allocation dépendance des personnes âgées, sans parler de celui qui concerne l'abaissement de l'âge de la retraite pour les anciens combattants d'Afrique du Nord, projet qui, curieusement, fait toujours l'unanimité quand il est déposé sous forme de projet de loi, mais qui n'est jamais inscrit à l'ordre du jour ou qui est combattu si d'aventure il l'est à l'initiative de notre groupe.

Mme Muguette Jacquaint. C'est la vérité !

M. Rémy Auedé. La censure intervient alors que la situation économique et sociale subit de nouvelles dégradations : 160 000 chômeurs supplémentaires en un an et des suppressions d'emplois qui se multiplient, du Crédit lyonnais à l'industrie d'armement !

La France est en récession et les recettes fiscales, moins importantes que prévu, se traduiront, en fin d'exercice budgétaire, par un déficit public accru. Si des mesures ne sont pas prises en faveur de l'emploi et de la croissance, ce déficit ne sera comblé que par le biais d'une dépendance plus forte à l'égard des marchés financiers.

La mondialisation, qui est au centre de l'actualité du G7, impulsée par une économie américaine qui dispose, quant à elle, d'un arsenal de lois protectionnistes, est l'argument ordinaire de la langue de bois ultralibérale. Mais elle ne saurait justifier une politique contraire à l'intérêt national ou des décisions graves, comme la réduction du taux d'intérêt du livret A, qui prive le logement social et les communes de ressources indispensables.

La mondialisation n'explique pas non plus, alors que la France est sinistrée, qu'aucune mesure ne soit prise pour relancer la consommation à travers le SMIC, les pensions ou les allocations, comme la prime de rentrée scolaire.

La censure des communistes s'adresse donc à une politique économique saturée de monnaie unique.

La censure vise cet euro qui n'unit que l'internationale des financiers, divise les peuples et écrase salariés et familles sous les mauvais coups de l'austérité.

Ne pas sortir de ce cercle vicieux condamne notre pays à un chômage perpétuel, parcelle d'une « armée de réserve » sur un marché du travail où l'enfant pakistanais concurrence directement l'ouvrière textile de Roubaix ou de Troyes.

Certes, la confiance ne fait pas défaut à la politique de Maastricht : les dirigeants des multinationales, qui n'ont pas plus d'intérêts communs avec une PME que jadis un noble avec un roturier, tous ceux qui déclinent mondialisation, Europe et « pensée unique » pour se persuader qu'ils sont branchés sur le progrès, ou les marchés financiers, ces lieux bizarres où les stratèges s'affolent quand le chômage recule, menacent si les charrettes de licenciement ne sont pas assez pleines – on l'a vu avec Mouligner – et décernent des brevets d'humanité aux chefs d'entreprises qui font travailler des enfants.

La censure vise le grand patronat qui fait son beurre sur le dos des salariés et du budget de l'Etat. Si, dans les années 70, l'exigence des nationalisations est montée si fort, c'est que les mêmes entreprises que vous privatisez, remusclées de capitaux publics, faisaient la grève de l'investissement. C'est encore pire aujourd'hui, alors qu'elles arbitrent la bourse de Francfort ou de Séoul contre le maillage industriel en France. Et c'est à l'Etat, autrement dit aux salariés contribuables, que l'on facture toutes les conséquences, des intérêts de la dette aux stages bidons pour les jeunes.

Au nom de la mondialisation et des projets technologiques, le Gouvernement engage un transfert massif de la propriété collective de la nation au secteur privé. Ce processus de déréglementation et de privatisation touche tous les secteurs publics : l'énergie, le transport ferroviaire, l'industrie d'armement, l'hôpital, et maintenant les télécommunications.

N'est-il pas contradictoire que ce soit pour mettre en œuvre l'Europe de Maastricht, censée préserver les peuples européens des affres de la récession, que la nation française se prive, les uns après les autres, des moyens décisifs de la maîtrise de son développement ?

Où en sont les grands services publics ? La SNCF, sous la pression des cheminots et des usagers, a été soulagée d'une bonne part de sa dette et l'unicité de l'entreprise a été maintenue. Mais le projet de régionalisation du transport ferroviaire demeure, comme celui de l'utilisation du réseau par des opérateurs étrangers.

La société Gaz de France, au détour d'un amendement au projet de loi portant diverses dispositions économiques et financières, a perdu le monopole de la distribution du gaz, pourtant indispensable à l'exercice du service public dont il a la charge.

Pour ce qui concerne EDF, le Gouvernement, en dépit de toutes les déclarations sur le service public, a souscrit le 20 juin à un projet de directive européenne qui ouvre le marché français de l'électricité à la concurrence et qui pourrait faire perdre, dans un premier temps, 20 p. 100 du marché actuel de l'entreprise.

A en croire les zéloteurs de la déréglementation des télécommunications – et de son corollaire : la transformation de France Télécom en société commerciale –, demain tout irait mieux : les tarifs baisseraient, de nouveaux emplois seraient créés et le personnel n'aurait rien à craindre pour son statut. En réalité, loin d'être une suite inéluctable de la mondialisation, la libéralisation totale des services de télécommunications répond avant tout aux exigences de groupes industriels et financiers qui cherchent à s'approprier la part la plus rentable...

Mme Muguette Jacquaint. La part du lion !

M. Rémy Auchédé. ... de ces services et à s'assurer la domination des marchés.

S'inscrire dans cette logique, comme le font la Commission européenne et le Gouvernement français, aura des conséquences graves : on verra s'amplifier la pénétration en Europe des grands groupes américains, soutenus par leur gouvernement, et de leurs sous-produits culturels ; on verra les groupes français et européens entrer dans le capital de France Télécom et tirer l'entreprise publique vers la mondialisation et la guerre économique.

On nous promet que les tarifs baisseront. Or on constate que le panier de redevances téléphoniques – abonnement plus consommation – par abonné résidentiel place la France, en 1994, en dessous de la moyenne des tarifs OCDE et avant le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Pas mal pour un service public que l'Etat et les banques continuent de ponctionner de plusieurs milliards par an !

Les tarifs des services de télécommunication, sous l'effet des progrès technologiques, sont en baisse régulière depuis une vingtaine d'années. La déréglementation permettrait alors ce qu'interdit la péréquation tarifaire, c'est-à-dire la répartition du bénéfice des baisses tarifaires à l'avantage des gros utilisateurs et au détriment des usagers domestiques. Et rien n'empêchera ensuite, le moment venu, que quelques conglomerats, après s'être partagé le marché des télécommunications, augmentent à leur guise le prix des services.

L'emploi, chacun peut voir le sort qui lui a été réservé après les privatisations des opérateurs en Grande-Bretagne, au Japon, aux Etats-Unis et en Allemagne, où Deutsche Telekom, engagé dans la privatisation, a annoncé 70 000 suppressions d'emplois.

Quant au maintien du statut et des droits qui lui sont attachés, l'expérience de la réforme des PTT de 1990 montre déjà ce qu'il en est : l'émergence d'un double statut et la multiplication des formes de contrat.

Il y a eu continuité des politiques de déréglementation depuis dix ans. Mais surtout, c'est l'Etat – l'Etat libéral – qui a créé cette concurrence. Il s'agit bien d'une « concurrence administrée », organisée par les pouvoirs publics. Il n'y a rien d'inéluctable, comme on l'affirme souvent, dans ce processus ; c'est une série de choix politiques, tant nationaux qu'euro-péens, et sous pression permanente des Etats-Unis.

Qui peut sérieusement penser que les actionnaires d'une société cotée en Bourse accepteront durablement que la majorité du personnel continue à bénéficier de la garantie de l'emploi ? Ils ne manqueront pas d'opposer les droits des personnels aux contraintes de la concurrence jusqu'à ce que les conditions soient jugées réunies pour supprimer purement et simplement le statut des fonctionnaires encore en place.

Que la Générale des eaux ait obtenu l'autorisation d'offrir, dès 1997, le service du téléphone vocal aux multinationales installées dans le grand centre d'affaires de la Défense indique clairement à quels objectifs répondent la déréglementation des télécommunications et le changement de statut de France Télécom.

Quels moyens restera-t-il au service public une fois que les concurrents de France Télécom se seront accaparés les segments rentables du marché : le téléphone, le câble, les services vidéo à la demande, les services bancaires à domicile ?

France Télécom n'est pas simplement un opérateur chargé de remplir des missions de service public. C'est aussi, notamment avec le Centre national d'études des télécommunications, un pôle de recherche qui a doté la France d'atouts en pointe au niveau mondial. La privatisation, les stratégies de court terme affaibliront encore ce potentiel technologique et humain.

La déréglementation, la substitution de la notion de « service universel » à la conception française du service public ne peuvent se traduire que par l'abandon des péréquations financières, qui sont nécessaires à un aménagement équilibré du territoire et à un accès égal aux télécommunications pour toutes les couches sociales.

Les grandes entreprises ou les administrations, très utilisatrices de ces services, pourront négocier des tarifs avantageux. Au contraire, les particuliers et les PME-PMI supporteront, sans la contrepartie d'un meilleur service, une hausse importante de leur facture. De nombreux usagers de tout âge pour lesquels le lien par le téléphone avec leurs proches répond à un besoin social et humain seront ainsi mis en difficulté.

Pourquoi changer le statut et les missions d'une entreprise hautement performante qui a su se hisser au quatrième rang mondial ? Le monopole public a répondu à une nécessité économique et sociale, à des besoins de développement économique, d'aménagement du territoire, de satisfaction à grande échelle des besoins des populations auxquels les intérêts privés n'avaient pu répondre.

Au moment où les réseaux de télécommunication et leur développement sont reconnus d'importance capitale pour le progrès humain, n'est-il pas dangereux pour l'avenir de laisser à des entreprises internationales, seulement préoccupées de rentabilité financière, la maîtrise des technologies de pointe et la définition du contenu de ce qu'on appelle les « autoroutes de l'information » ?

La connexion de systèmes virtuels avec des réseaux à hauts débits entraînera des bouleversements considérables dans toutes les activités humaines : le travail et son organisation, la santé, l'enseignement, les rapports des citoyens avec leurs administrations. Il est dangereux que la réforme des télécommunications élude ce nouvel aspect de leur usage et leur constante modernisation comme enjeux majeurs d'une société industrielle. L'usage des moyens de télécommunication n'est pas seulement prépondérant en milieu professionnel, ce n'est pas seulement une clef de la productivité et des échanges commerciaux, c'est aussi une condition du progrès de l'individu et de sa socialisation, comme avaient pu l'être l'alphabetisation, l'électricité ou les progrès de la médecine. Comment une nation pourrait-elle abandonner un tel enjeu au secteur privé ?

En ce qui concerne l'innovation, France Télécom a su rester dans le peloton de tête sur le plan technologique, grâce aux équipes du CNET notamment. A tel point que Leon Brittan, à l'époque où il était commissaire européen

à la concurrence, ne cachait pas que la bonne tenue de l'opérateur français était l'obstacle principal au développement des idées libérales dans le secteur des services de télécommunication.

Voilà la réalité. Elle peut obérer l'avenir d'un secteur comme les télécommunications, où l'offre, en général, précède la demande. Les contraintes de la concurrence n'auraient jamais permis le développement du Minitel, qui peut être considéré comme le précurseur d'Internet.

En France, il importe que tous les usagers puissent accéder sans aucune discrimination aux services nouveaux que l'émergence des nouvelles technologies permet d'offrir, sous peine de générer demain un nouvel illettrisme. C'est dire l'importance qu'il y a à défendre, rénover et développer le service et le secteur publics. C'est à France Télécom que doit être confiée la maîtrise de la mise en place de ces « autoroutes ».

Pourquoi le service public, qui a généré et maîtrisé plusieurs révolutions techniques, serait-il devenu incapable de gérer celle qui émerge aujourd'hui ? En aucun cas, l'entreprise nationale ne doit être privatisée, non plus que Bull et Thomson, qui pourraient concevoir et produire le terminal multimédia qui succédera au Minitel.

Alcatel, qui doit retrouver un statut d'entreprise publique, les groupes multimédia, les entreprises publiques disposant de réseaux de télécommunications pour leurs besoins propres, les institutions financières, la Compagnie générale des eaux, la Lyonnaise des eaux, Bouygues, tous, privés et publics, doivent coopérer pour promouvoir, avec des critères d'efficacité sociale, de nouvelles missions de service public, sous la conduite de France Télécom. La place prise par la Lyonnaise des eaux et la Générale des eaux dans l'ensemble des services aux collectivités locales justifierait leur nationalisation.

Au lieu d'aller vers le démantèlement de l'entreprise publique, nous proposons de l'adapter, de la rénover pour qu'elle réponde encore mieux aux besoins d'aujourd'hui. Elle en a la possibilité, pour peu qu'on lui en donne les moyens. Elle peut répondre aux défis et à la mondialisation de l'économie en s'ouvrant à de nouvelles coopérations françaises entre la recherche et l'industrie, mais aussi à des coopérations internationales.

S'adapter, se rénover : il faut aller plus loin dans ce qui fait l'originalité et l'efficacité du service public, en particulier lui apporter plus d'autonomie et de démocratie dans tous les domaines. Le problème est politique, du point de vue du devenir du pays par rapport aux constructions européennes voulues par Maastricht.

La privatisation de France Télécom est un enjeu de société, une question d'indépendance : ou bien les télécoms sont mises au service de la réponse aux besoins des peuples, ou bien elles sont accaparées par les multinationales et la communication devient une marchandise.

Mme Janine Jambu. Exactement !

M. Rémy Auedé. Il faut placer la barre haut pour répondre à l'attente des Français. Une politique différente est possible dans une logique qui n'enlève rien à la nécessité de l'ouverture sur le monde dans toutes ses dimensions.

L'urgence n'est pas de casser le service public ; l'urgence c'est l'arrêt immédiat des licenciements, la semaine légale de 35 heures tout de suite. Et quand nous demandons une augmentation des salaires de 1 000 francs, ce n'est pas seulement au nom de la justice, c'est aussi pour une raison d'efficacité immédiate. Sans hausse des salaires pas de relance, sans relance pas d'emplois, et sans emplois pas de réduction des déficits de la sécurité sociale.

L'urgence, c'est de faire des services publics, des budgets sociaux et des collectivités locales le fer de lance d'une politique donnant la priorité à l'emploi et à la justice sociale.

Voilà les motifs de notre censure. Si, dans un instant, le vote, comme on l'a dit, semble un « non-événement », ce qui importe, c'est la France, ce sont les terribles difficultés des Français et leur attente. Nous pensons que ce sont eux qui ont la clef du changement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, comme l'a fort bien expliqué, tout au long du débat, le ministre chargé des télécommunications, M. François Fillon, la réforme qui vous est proposée est d'une importance majeure car elle va permettre à France Télécom de gérer, dans les meilleures conditions possibles, sa nécessaire ouverture à la concurrence, avec un statut moderne qui lui donnera les moyens de ce combat.

Cette réforme permettra en outre de tirer toutes les conséquences de la loi de réglementation des télécommunications que le Parlement a récemment adoptée.

France Télécom, vous le savez, est confrontée à une double mutation.

Une mutation économique, qui se traduit par la conclusion de grandes alliances internationales, dans lesquelles l'entreprise devra trouver sa place, grâce à une stratégie de partenariat durable, pour conquérir le marché mondial ;

Une mutation technologique et culturelle avec le développement rapide et multiforme de la société de l'information.

Ce double bouleversement est une réalité mondiale, et nous avons dès lors le choix entre deux attitudes.

Le *statu quo*, défendu par les auteurs de la motion de censure. (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Cet immobilisme était voué à l'échec car, depuis longtemps, les nouveaux moyens de télécommunications se jouent des barrières nationales. Cette solution aurait conduit cette entreprise, comme d'autres dans le passé, à sa perte.

L'autre choix possible était la réforme. C'est la démarche que nous avons retenue, parce que l'ouverture des télécommunications constitue une remarquable chance pour notre pays, pour nos entreprises, pour les usagers. Un grand service public, tel que nous le concevons, doit savoir s'adapter aux changements de son époque, tout en restant fidèle, bien sûr, à ses principes constitutifs.

S'agissant de la méthode retenue pour mener à bien cette réforme, il y a eu, vous le savez, une très longue et très féconde concertation avec tous les partenaires concernés. Elle a été conduite par François Fillon et par Michel Bon avec un soin exemplaire, auquel le personnel de France Télécom – on l'a vu à son évolution semaine après semaine – a été sensible.

Cette méthode, fondée sur le dialogue, a permis de faire comprendre à tous quels étaient les objectifs que nous poursuivions. C'est en avançant pas à pas que nous avons progressivement convaincu les personnels de France Télécom de tout l'intérêt que revêtait cette réforme, à la fois pour leur entreprise, à laquelle ils sont attachés, et pour chacune et chacun d'entre eux.

Nous avons pris soin de travailler très en amont de l'échéance du 1^{er} janvier 1998. Il n'y a nulle précipitation, évidemment, dans notre démarche. Cette anticipation permettra à nos entreprises de se préparer à ce monde de concurrence nouveau, au moins pour notre opérateur national.

Enfin, j'ai veillé à ce que cette réforme ne provoque pas de rupture. Elle n'est naturellement ni ultralibérale ni conservatrice. Elle vise à proposer une voie originale qui concilie le service public, la concurrence et l'intérêt des usagers. Ces derniers pourront d'ailleurs, j'en suis sûr, s'en apercevoir très prochainement.

Rien, dans le texte qui vous est proposé, ne s'écarte de cette ambition. Notre conception de la modernité cherche à allier le meilleur de l'héritage avec l'inévitable ouverture sur l'avenir.

Tout montre – et nous en avons apporté la démonstration – qu'un dialogue et une concertation approfondis, en utilisant le temps nécessaire, permettent de faire comprendre aux principaux intéressés où est leur véritable intérêt : tout sauf le *statu quo*, qui ne correspond en rien aux besoins futurs de l'entreprise.

N'ayant pas de réelles propositions alternatives à formuler – nous nous en sommes encore rendu compte – l'opposition s'est réfugiée, ces derniers jours – tous les observateurs objectifs l'ont constaté – dans ce qu'il faut bien appeler l'obstruction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lellouche. Ce sont des « archéo-guignols » !

M. le Premier ministre. Vous constatez, mesdames, messieurs, qu'on continue à tout mélanger : le téléphone, la « vache folle » et d'autres plaisanteries de ce type ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marc Salinier. Et les affaires de justice ?

M. Louis Mexandeau. Et le juge Halphen ?

M. le président. Monsieur Mexandeau, je vous en prie !

M. le Premier ministre. Vocifération n'est pas raison, on le sait bien. Vociférez, vociférez ! Les Français apprécieront ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Mathus. Vous bradez le patrimoine !

M. Jean-Marc Salinier. Vous êtes des fossoyeurs !

M. le Premier ministre. Nous essaierons, en tout cas, de ne pas imiter l'exemple de ceux qui ont été les fossoyeurs de la SNCF et du Crédit lyonnais ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Claude Bartolone. Après la rue Jacob, les fausses factures !

M. le Premier ministre. Je disais donc... j'ai essayé de parler du sujet, mais vous voyez qu'il n'intéresse pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je disais donc « obstruction », et nous en avons encore la preuve en ce moment.

M. Louis Mexandeau. Vous massacrez l'emploi !

M. le Premier ministre. Certes, un texte est toujours perfectible, et j'ai souligné, il y a quelques jours, à quel point le Gouvernement était reconnaissant à l'Assemblée nationale d'avoir amélioré, souvent sensiblement, les textes qui lui étaient soumis.

Le droit d'amendement est un droit, presque un devoir. Mais comme toute chose, il perd sa portée lorsqu'il ne se rapporte plus à son objet. Le jeu démocratique a-t-il quelque chose à gagner – votre rapporteur a fait la brillante démonstration qu'il n'en est rien – lorsque l'opposition propose de se demander si les télécommunications doivent « respecter le principe de laïcité » ou si elles sont « synonymes de long terme » ?

De nombreux députés du groupe socialiste. Oui !

M. Jean-Marc Salinier. Et cela vous gêne !

M. le Premier ministre. Je n'ai pas imaginé que, dans les prises de participation minoritaires au sein du capital de France Télécom, on voie un jour ou l'autre figurer le Vatican, par exemple, ou encore telle ou telle autorité islamique ! Mais ce sont les fantasmes qui ont nourri le débat des précédents jours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les salariés de France Télécom, qui savent, eux, ce qu'est une entreprise, leur entreprise, ont compris où était leur intérêt...

M. Jean-Marc Salinier. Vous ne les avez jamais rencontrés !

M. Louis Mexandeau. Vous n'êtes pas leur porte-parole !

M. Maxime Gremetz. Ne faites pas parler les absents !

M. le président. Chut !

M. le Premier ministre. ... et ils apprécieront, j'en suis sûr, à sa juste valeur l'attention qui leur est portée.

Lorsque, pour de mauvaises raisons, on cherche à retarder par des moyens dilatoires...

M. Claude Bartolone. Le cours de la justice !

M. le Premier ministre. ... l'application d'une réforme devenue indispensable du fait des carences passées, il y a des raisons objectives de recourir à la faculté que nous offre la Constitution d'engager la responsabilité du Gouvernement sur un texte, et c'est ce que j'ai fait.

Mesdames et messieurs les députés, ce texte répond, vous le savez, à quatre grands objectifs prioritaires.

Premièrement, permettre à France Télécom de poursuivre l'exercice de sa mission de service public à l'égard de toutes les Françaises et tous les Français. (« *C'est faux !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Allons !

M. le Premier ministre. Cette volonté apparaît clairement dans les dispositions qui ont été prises – sauf lorsque l'on fait de la désinformation.

M. Christian Bataille. Ce n'est pas crédible !

M. le Premier ministre. Deuxièmement, donner à France Télécom la même souplesse de gestion...

M. Claude Bartolone. Que l'OPAC !

M. le Premier ministre. ... que ses concurrents mondiaux.

Troisièmement, lui permettre de se positionner en force sur les marchés émergents.

M. Louis Mexandeau. Celui du comblanchien ?...

M. le Premier ministre. Quatrièmement, continuer à créer des emplois...

M. Louis Mexandeau. Et Moulinex ! Et l'arsenal de Cherbourg !

M. le Premier ministre. ... notamment en recrutant et en formant des jeunes. France Télécom est une entreprise qui se porte bien. C'est un des fleurons de notre industrie.

M. Jean-Marc Salinier. Et alors ?

M. le Premier ministre. C'est le quatrième opérateur mondial en matière de télécommunications, et il faut naturellement qu'elle le reste !

M. Jean-Marc Salinier. Alors, pourquoi la vendez-vous ?

M. Christian Bataille. Pourquoi bradez-vous l'argent, du ménage ?

M. le Premier ministre. C'est précisément parce que France Télécom se porte bien...

M. Augustin Bonrepaux. Elle se porte bien parce que c'est un service public !

M. le Premier ministre. ... qu'il est de notre devoir d'éviter qu'elle ne devienne ce que sont devenues des entreprises qui, quand vous êtes arrivés au pouvoir, se portaient bien, elles aussi, et qui ont cessé ensuite de bien se porter ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est toute la différence entre la courte vue et l'anticipation de l'avenir ! (*Mêmes mouvements.*)

C'est précisément parce que France Télécom se porte bien aujourd'hui qu'il est de notre devoir d'entreprendre dès à présent les réformes qui lui permettront de bénéficier d'un bon état de santé au XXI^e siècle.

M. Jean-Marc Salinier. Mais pas de la vendre !

M. Claude Bartolone. Pas de la brader !

M. Augustin Bonrepaux. Fossoyeurs !

M. le président. Monsieur Bonrepaux...

M. le Premier ministre. France Télécom est le seul opérateur, parmi les vingt premiers mondiaux, qui n'ait pas le statut de société commerciale. Le seul !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et alors ?

M. le Premier ministre. Une telle exception, si elle devait demeurer, serait une erreur historique pour notre pays.

M. Jean-Marc Salinier. Pourquoi « historique » ? Expliquez-vous !

M. Christian Bataille. Vous vous soumettez au marché !

M. le Premier ministre. S'agissant des garanties données à tout le personnel, j'ai, le 15 mars, apporté solennellement l'engagement de l'Etat. Cet engagement se traduit clairement et formellement dans le projet que vous avez pu étudier.

M. Christian Bataille. Vous vous inclinez devant les lois du marché !

M. le président. Monsieur Bataille, nous vous avons entendu !

M. le Premier ministre. Langue de bois, pensée de bois ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Il est tout à fait extraordinaire de constater que quasiment le seul endroit de la planète où l'on récite encore les lois du marché se situe sur le côté gauche de l'hémicycle de l'Assemblée nationale française ! Ceux qui y siègent constituent vraiment une espèce en voie de disparition ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Nulle part ailleurs on entend cela ! Pas même en Russie !

Mme Ségolène Royal. On en reparlera en 1998 !

M. Augustin Bonrepaux et M. Christian Bataille. Attendez un peu et vous verrez !

M. Pierre Lellouche. Même à Pékin, ils ont compris les lois du marché, monsieur Bataille !

M. Julien Dray. Marché de dupe !

M. le président. Du calme, messieurs !

Veillez poursuivre, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. S'agissant des garanties données à tout le personnel, j'ai, le 15 mars, apporté solennellement l'engagement de l'Etat. Cet engagement se traduit clairement et formellement dans le projet que vous avez pu étudier. Les garanties sont au nombre de trois. Tout d'abord, la garantie de la propriété directe et majoritaire du capital de France Télécom par l'Etat.

M. Didier Mathus. Jusqu'à quand ?

M. Jean-Marc Salinier. Comme pour Renault !

M. le Premier ministre. Il est donc inexact de prétendre que notre intention est de privatiser cet opérateur public. C'est un mensonge ! Ensuite, la garantie du statut des fonctionnaires. Les agents de cette entreprise, qui sont fonctionnaires, conserveront leur statut et donc tous les droits et garanties qui y sont afférents.

M. Jean-Marc Salinier. Et les autres ?

M. le Premier ministre. Enfin, la garantie des pensions.

Vous savez par ailleurs que le Gouvernement a déjà apporté la garantie des missions de service public de l'opérateur national dans la loi de réglementation des télécommunications : France Télécom reste l'opérateur public chargé d'assurer un service public national des télécommunications de qualité pour tous.

Mme Frédérique Bredin. C'est la fin de l'aménagement du territoire !

M. le Premier ministre. J'ajoute que des dispositions très favorables sur le plan social sont inscrites dans le texte qui vous est proposé, notamment en matière de pré-retraite où l'effort qui est fait est sans précédent.

S'agissant enfin du risque que nous ferions courir à l'emploi, ont dit ici ou là que le monopole préserve l'emploi. Dois-je rappeler qu'entre 1984 et 1992 les effectifs de France Télécom sont passés de plus de 170 000 personnes à moins de 156 000 ?

M. François Fillon, *ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.* Voilà la vérité !

M. Pierre Lellouche. Alors, messieurs les socialistes, vous n'avez rien à répondre ? Vous êtes pourtant concernés...

M. le Premier ministre. C'est un fait que nul ne peut contester.

M. Pierre Lellouche. Vous avez l'indignation sélective, messieurs ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Monsieur Lellouche, ne provoquez pas vos collègues !

M. le Premier ministre. Ce sont les chiffres qui provoquent, surtout lorsqu'ils sont désagréables ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Le niveau de recrutement prévu au lendemain du changement de statut sera plus élevé que celui que France Télécom a connu depuis dix ans.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, France Télécom doit aujourd'hui évoluer dans la bonne direction. Ce grand service public a déjà franchi beaucoup d'étapes avec succès. Il était donc de notre devoir de lui procurer un cadre adapté pour engranger des résultats encore meilleurs. En engageant sa responsabilité sur ce texte, le Gouvernement s'engage aussi devant les salariés de cette entreprise et devant les générations qui lui succéderont.

Ce texte correspond à une grande ambition. Je sais que la majorité parlementaire la partage. Je la remercie de son soutien actif et sans faille (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marc Salinier. Les représentants de la majorité ne sont pourtant pas très nombreux aujourd'hui dans l'hémicycle !

M. le Premier ministre. Nous continuerons d'œuvrer pour la modernisation des services publics. Il y va de leur survie, face à l'archaïsme des uns et à la pensée de bois des autres...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ces propos sont scandaleux !

M. le Premier ministre. ... qui, le temps d'un débat, viennent de se retrouver dans un pitoyable combat d'arrière-garde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Pour toutes ces raisons, mesdames et messieurs les députés, je vous demande de repousser la motion de censure qui vous est soumise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Huées sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La discussion générale est close.

Vote sur la motion de censure

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

En application de l'article 65 du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune. Conformément à l'article 66, paragraphe II, le vote aura lieu, par appel nominal, au moyen de l'urne électronique placée sur la tribune.

Je rappelle que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Ils monteront à la tribune à l'appel de leur nom et remettront aux secrétaires un bulletin de couleur blanche.

Les titulaires d'une délégation de vote devront remettre aux secrétaires, dans les mêmes conditions, un bulletin de couleur blanche au nom de leur délégant. J'insiste sur ce point : le vote du délégant doit être exprimé au moyen de son propre bulletin.

Je précise que les délégations de vote doivent avoir été enregistrées avant l'annonce du scrutin.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre F.)

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans quarante-cinq minutes, soit à dix-huit heures trente.

(Le scrutin est ouvert à dix-sept heures quarante-cinq.)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?... Le scrutin est clos.

Je vais proclamer le résultat du scrutin tel que constaté par les secrétaires.

Messieurs les huissiers, veuillez inviter nos collègues à regagner leur place.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure	289
Pour l'adoption	96

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

En conséquence, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi relatif à l'entreprise nationale France Télécom dans le texte du Sénat. *(Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

2

DÉPÔT DU RAPPORT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. le président. J'ai reçu, le 27 juin 1996, de M. Michel Péricard, président de la commission d'enquête sur les aides à l'emploi, le rapport fait au nom de cette commission par M. Hervé Novelli.

Le dépôt de ce rapport a été publié au *Journal officiel* du 28 juin 1996.

Le rapport sera imprimé sous le n° 2943 et distribué, sauf si l'Assemblée, constituée en comité secret, décide, par vote spécial, de ne pas autoriser la publication de tout ou partie du rapport. Je note au passage que cela lui sera difficile, compte tenu de ce que je vais dire dans un instant. *(Sourires.)*

Je rappelle que la demande de constitution de l'Assemblée en comité secret doit parvenir à la présidence dans un délai de cinq jours francs à compter de la publication du dépôt du rapport au *Journal officiel*, soit avant le jeudi 4 juillet 1996.

3

DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. le président du groupe du Rassemblement pour la République a demandé la constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de résolution de M. Jean-François Mattei sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques, distribuée le 28 juin 1996.

Il vient d'être procédé à l'affichage et à la notification de cette demande. Elle sera considérée comme adoptée en vertu de l'article 31, alinéa 3, du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition avant la deuxième séance que tiendra l'Assemblée suivant la présente séance.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 28 juin 1996, de M. Aymeri de Montesquiou, un rapport d'information, n° 2946, déposé par la commission des affaires étrangères, en application de l'article 145 du règlement, sur les réactions internationales à la reprise par la France des essais nucléaires.

5

CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

M. le président. L'Assemblée a achevé l'examen de l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune nouvelle demande d'inscription à l'ordre du jour prioritaire n'est présentée par le Gouvernement.

M. Roger Romani, *ministre des relations avec le Parlement*. Effectivement ! (*Sourires.*)

M. le président. En application de l'article 28 de la Constitution, je constate la clôture de la session ordinaire de 1995-1996.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures trente-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ERRATUM

*Au compte rendu intégral
de la 1^{re} séance du 7 mai 1996
(Journal officiel, débats
de l'Assemblée nationale du 8 mai 1996)*

Lire ainsi les pages 2846 et 2847 :

DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE

Proposition de résolution n° 2935 de M. Jean-François Mattei sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques (COM [95] 661 final/n° E 587) renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, distribuée le 28 juin 1996.

Le président du groupe du Rassemblement pour la République demande la constitution d'une commission spéciale pour l'examen de ce texte.

Cette demande, affichée le 29 juin 1996, à dix-sept heures trente, sera considérée comme adoptée, en vertu de l'article 31, alinéa 3, du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition avant la deuxième séance que tiendra l'Assemblée suivant cet affichage.

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Par lettre du 28 juin 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 657. – Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement CE n° 3059/95 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires autonomes pour certains produits agricoles et industriels.

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires les propositions d'actes communautaires suivantes :

Communications du 27 juin 1996

N° E 631 (COM [96] 164 final). – Proposition de règlement (CE) du Conseil concernant la mise en œuvre des concessions figurant dans la liste CXL établie suite à la conclusion des négociations dans le cadre de l'article XXIV : 6 du GATT (adoptée le 18 juin 1996).

N° E 384 (COM [95] 29 final). – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part. Projet de décision de la Commission relative à la conclusion, au nom de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part (adoptée le 13 mai 1996).

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la séance du samedi 29 juin 1996

SCRUTIN PUBLIC A LA TRIBUNE (n° 284)

sur la motion de censure déposée par MM. Laurent Fabius, Alain Bocquet, Emile Zuccarelli, Jean-Pierre Chevènement et 92 de leurs collègues, en application de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, le Premier ministre ayant engagé la responsabilité du Gouvernement pour l'adoption du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'entreprise nationale France Télécom.

Majorité requise 289
Pour 96

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (63) :

Pour : 63. – MM. Léo **Andy**, Gilbert **Annette**, Henri d'**Attilio**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Pierre **Balligand**, Claude **Bartolone**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Michel **Berson**, Jean-Claude **Bois**, Augustin **Bonrepaux**, Jean-Michel **Boucheron**, Didier **Boulaud**, Jean-Pierre **Braine**, Mme Frédérique **Bredin**, MM. Laurent **Cathala**, Camille **Darsières**, Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Jean-Pierre **Defontaine**, Maurice **Depaix**, Bernard **Derosier**, Michel **Destot**, Julien **Dray**, Pierre **Ducout**, Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Durieux**, Henri **Emmanuelli**, Laurent **Fabius**, Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Floch**,

Pierre **Forgues**, Michel **Fromet**, Pierre **Garmendia**, Kamilo **Gata**, Jean **Glavany**, Jacques **Guyard**, Jean-Louis **Idiart**, Maurice **Janetti**, Serge **Janquin**, Charles **Josselin**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Jean-Yves **Le Déaut**, Louis **Le Pensec**, Alain **Le Vern**, Martin **Malvy**, Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Louis **Mexandeau**, Didier **Migaud**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Michel **Pajon**, Paul **Quilès**, Alain **Rodet**, Mme Ségolène **Royal**, MM. Jean-Marc **Salinier**, Roger-Gérard **Schwartzberg**, Bernard **Seux**, Henri **Sicre**, Patrice **Tirolien** et Daniel **Vaillant**.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 10. – MM. Pierre **Carassus**, Bernard **Charles**, Jean-Pierre **Chevènement**, Régis **Fauchoit**, Jean-Pierre **Michel**, Alfred **Muller**, Georges **Sarre**, Gérard **Saumade**, Mme Christiane **Taubira-Delannon** et M. Emile **Zuccarelli**.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23. – MM. François **Asensi**, Rémy **Auchédé**, Gilbert **Biessy**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jean-Pierre **Brard**, Jacques **Brunhes**, René **Carpentier**, Daniel **Colliard**, Jean-Claude **Gayssot**, André **Gérin**, Michel **Grandpierre**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Guy **Hermier**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. Jean-Claude **Lefort**, Georges **Marchais**, Paul **Mercieca**, Ernest **Moutoussamy**, Louis **Pierna** et Jean **Tardito**.

